



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 04/02/2020

## COMMUNIQUÉ PRESSE

### Plan de Relance

#### Un appel à projets régional en faveur des projets alimentaires territoriaux (PAT)

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont des outils éprouvés, pour développer la résilience alimentaire des territoires. Leur finalité est d'assurer à la population un accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables pour tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'adaptation au changement climatique. Chaque PAT est une entreprise liant les acteurs d'un territoire.

La Creuse s'est engagée dans un PAT à l'échelle départementale, en cours de labellisation, porté par l'agence d'attractivité et d'aménagement du Conseil départemental.

La DRAAF et la région Nouvelle Aquitaine sont très investies dans le développement des circuits alimentaires de proximité et c'est une enveloppe de 9 millions d'euros qui est consacrée au financement de projets concourant sur leur territoire aux objectifs du PAT.

Le projet faisant l'objet de la demande de financement peut concerner une action donnée ou bien un programme plus global d'actions, il peut être porté par un porteur de projet seul ou avec des partenaires bénéficiaires ou non de financements.

Le budget prévisionnel du projet présentera un minimum de 200 000€ d'investissements, toutes actions confondues.

Les bénéficiaires éligibles sont des entreprises, des associations, des collectivités territoriales, des établissements publics, des syndicats mixtes, des chambres consulaires ...

L'appel à projets est ouvert à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

Le cahier des charges est disponible sur le site de la préfecture de la Creuse :

<https://www.creuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Economie-et-emploi/Economie/France-Relance2/Appel-a-projet-du-plan-de-relance/Projets-alimentaires-territoriaux>

Tout renseignement peut être obtenu par courriel aux adresses suivantes :

[ddt-relance@creuse.gouv.fr](mailto:ddt-relance@creuse.gouv.fr)

[francerelance.pat.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:francerelance.pat.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

### Contact presse

#### Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : [maimouna.diallo@creuse.gouv.fr](mailto:maimouna.diallo@creuse.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle



[www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse